

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH

Le 27 Janvier 2024 à 14H30

L'an deux mil vingt quatre, le 27 Janvier à 14H30

Les membres du Syndicat de Quartier 3M BOURGAILH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Salle Municipale MONBALON 2 bis rue des Anciens de l'AFN 33600 PESSAC. Cette Assemblée Générale porte sur l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale est présidée par Daniel DOMENGE en qualité de Président, et Delphine DEPEYRAS en est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 45 membres présents.

Un bulletin de vote est remis à chaque adhérent.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2023
- Rapport financier du Trésorier
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Programme animations 2024 et perspectives 2024
- Vote des résolutions

RAPPORT MORAL

Il est alors donné lecture du rapport moral par le Président DOMENGE qui rappelle les faits marquants de l'année 2023. L'occasion d'insister sur le rôle essentiel du Syndicat de Quartier en terme d'engagement, de solidarité et de remobilisation sur le "bien vivre ensemble" et la protection de notre cadre de vie.

200 adhérents ont été comptabilisés en 2023.

En 2023, de nouvelles animations ont été proposées pour compléter l'offre du quartier :

- Les conférences
- Les ateliers de "Lecture Partagée"

Il rappelle l'engagement du SdQ en tant que membre au sein de différentes structures comme la Fédération de Quartiers de Pessac, l'Ecosite du Bourgailh et la Maison des Associations de Pessac.

Après avoir commenté les différents mouvements au sein du Conseil d'Administration, il remercie l'ensemble de ses membres pour leur implication et leur dévouement au service de l'intérêt général et se félicite de la présence d'une nouvelle

candidate qui se soumet aux votes pour intégrer le groupe en qualité de membre actif. Ses remerciements vont également à la Ville de Pessac pour son soutien financier dont a bénéficié le Syndicat de Quartier 3M Bourgailh ainsi qu'à notre nouveau partenaire ORPI depuis 2023.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le programme d'animations sur lequel s'est impliqué le Syndicat de Quartier 3M Bourgailh est rappelé par le Vice-Président MABILLEAU.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier Grégory LANG présente le bilan financier de l'exercice 2023. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 13.747,87€, laissant apparaître un résultat négatif de 12,24€. Le total du bilan s'élève à 8445,49€. Les soldes bancaires montrent une bonne santé financière de l'association. Grégory LANG présente également le budget prévisionnel 2024.

Malgré les difficultés liées à l'inflation qui impacte aussi le budget de l'association, le Conseil d'Administration du Syndicat de Quartier a pris la décision de ne pas augmenter la cotisation annuelle des adhérents en 2024. Cependant, il propose de porter cette cotisation à 10€ par foyer. Cette augmentation s'appliquera à partir de 2025.

PROGRAMME ANIMATIONS 2024

Richard MABILLEAU, chargé des animations, décline ce que devrait être le programme d'animations pour l'année 2024. Il présente également les projets et perspectives pour les mois à venir.

Le Président remercie les différents intervenants. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure. Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour:

VOTE DES RESOLUTIONS:

Première résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral formulé par le Président DOMENGE et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité énoncé par les membres du Conseil d'Administration et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution:

Le Conseil d'Administration propose une augmentation de la cotisation annuelle pour la porter à 10€ par foyer. Cette augmentation concernera les adhésions souscrites à partir de l'année 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution:

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale constate la démission de:

- Guy FOURNIER

L'Assemblée Générale procède à l'élection du nouveau membre ci-après:

- Maéva MUNOZ

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats de:

- Germaine CHAHAT

- Delphine DEPEYRAS

- Michelle DIO

- Bruno KONRAD

- Florence LATOUCHE

- Richard MABILLEAU

Le mandat de Maéva MUNOZ sera à renouveler lors de l'AG 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

Les mandats de Germaine CHAHAT, Delphine DEPEYRAS, Michelle DIO, Bruno KONRAD, Florence LATOUCHE et Richard MABILLEAU seront à renouveler lors de l'AG 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

La durée des mandats des nouveaux membres tient compte de l'article 4 des statuts sur le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée Générale statutaire est levée à 16H00.

La secrétaire,
Delphine DEPEYRAS

Le Président,
Daniel DOMENGE

ECHANGES AVEC LES ELUS du 27/01/2023:

Sont présents :

Pascale PAVONE 1ère adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines.

Dominique MOUSSOURS-EYROLLES Adjoint au maire, Maire du Secteur 3.

Jérémie LANDREAU Adjoint au Maire en charge de la transition énergétique.

Sébastien SAINT-PASTEUR Elu de l'opposition.

Sylvie BRIDIER Elue de l'opposition

Catherine DAUNY Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative et à la concertation citoyenne

Laurent DESPLAT Conseiller municipal délégué aux parcs, espaces verts et forestiers

Benoît RAUTUREAU Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux équipements publics

Excusés:

Franck RAYNAL Maire de Pessac. Conseiller métropolitain.

Daniel DOMENGE accueille les élus. Il les remercie pour la continuité du soutien financier de la ville de Pessac et l'importance que revêt ce soutien pour les bénévoles qui donnent de leur temps pour le bien être de la collectivité.

Vœux de la 1ère adjointe du Maire :

La 1ère adjointe au Maire présente ses vœux pour 2024 en indiquant que l'équipe municipale est motivée pour répondre aux sollicitations du quartier (et des autres quartiers) et est toujours prête à agir.

Prise de parole du Maire-Adjoint de Secteur :

Le Maire-Adjoint de Secteur indique que, dans la continuité des actions passées, le quartier bénéficiera du développement de certains projets (mais il préfère laisser Monsieur Le Maire apporter les précisions).

Il rappelle ses permanences au Château de Cazalet comme d'habitude.

Questions principales transmises au Cabinet du Maire faisant l'objet d'échanges lors de notre AG du 27.01.2024.

PROJETS

Question 1: Où en sommes-nous sur les projets ci-dessous

- Travaux bâtiment Monbalon (extérieur et intérieur)
- Construction du Centre de Rétention Administrative
- Aménagement ILOT 1 du carrefour Alouette
- Aménagement du parc "Thomasson" carrefour Alouette - Etude de cheminement
- Piscine Cazalet : coût et délais supplémentaires dus à la dépollution des sols
- Nature des travaux Mairie de Pessac-Centre: qualitatifs et quantitatifs
- Lotissement immobilier Beutre-Ventura

Réponses:

Bâtiment MONBALON:

La question de la Maison de quartier sera plus longuement abordé avec Monsieur le Maire le

31/01/2024. Certains travaux sont d'ores et déjà en cours de chiffrage : nivellement du sol au niveau du marché, ajout d'éclairages au terrain de boules, remplacement de l'éclairage extérieur du bâtiment, mise au norme des WC.

Daniel DOMENGE indique l'incompréhension des habitants du quartier sur la lenteur de l'intervention : « en cours de chiffrage » alors qu'on en discute depuis plusieurs mois. Il demande alors qui pilote réellement le dossier.

Il s'agit de Monsieur Rautureau et Madame Dauny avec l'intervention des agents pour établir les points d'évolution. Il est prévu un déplacement du PELP. Les groupes occupant la salle "Atelier" pourraient exercer leur activité dans les locaux de PULS'ART (hypothèse de travail) en particulier suite à la décision d'une commission de sécurité au sujet de la dangerosité supposée des fours.

CRA:

Concernant le Centre de Rétention Administrative, le dossier suit son cours, le permis de construire est en cours d'instruction à l'État (la mairie sera consultée pour avis à l'issue), l'échange de terrain a bien été fait – La zone de terrain à la Sortie 13 du côté de Monbalon reste propriété de l'État. Le terrain côté Madran sera la propriété de la Métropole.

ILOT 1 Pessac Alouette:

Au sujet de l'aménagement de ILOT 1 du Carrefour Alouette, la démolition est prévue à la rentrée de septembre 2024 très probablement. Une réunion publique sur le projet est envisagée.

Parc "THOMASSON " Pessac Alouette:

Concernant le terrain « Thomasson » et le cheminement de notre quartier vers le terminus du tram : il s'agit d'une parcelle de Bordeaux Métropole pour laquelle une transaction est en cours avec la ville de Pessac (ce sont des dossiers qui sont lents dans leur traitement administratif). Lorsque la propriété sera acquise par la Mairie de Pessac, un dialogue avec les citoyens (sous forme d'une réunion publique/concertation) aura lieu en mars 2024. La volonté de la Mairie reste identique : en faire un parc préservé et aménagé malgré le retrait de la bande indiquant la création d'un parc. Le Président DOMENGE rappelle le souhait du quartier 3M de profiter de cet aménagement pour créer un cheminement piétonnier sécurisant l'accès au carrefour.

Piscine CAZALET:

Les travaux ont démarré en novembre 2023. Les pieux de fondation sont terminés. La dépollution a commencé et durera jusqu'au 3 avril (des coûts supplémentaires avec un max voté à 6M€, sur un coût total de 27 M€). Cette pollution a été découverte après le montage du projet, elle était inconnue initialement (aucune pollution n'était référencée au niveau national). Dans ce cas de figure, la Mairie se trouve dans l'obligation légale de dépolluer que ce soit pour le projet de la piscine ou tout autre projet qui aurait pu être établi sur cette zone. Les Elus indiquent donc qu'il est nécessaire de différencier ces coûts de dépollution du projet de la piscine dans sa globalité.

L'objectif d'ouverture de la piscine se maintient néanmoins pour la rentrée 2025.

Travaux Hôtel de Ville:

Concernant les travaux de l'Hôtel de Ville à Pessac Centre : il s'agit de la mise en œuvre du projet « Maison du Citoyen » réfléchi depuis plusieurs années et ayant pour objectif la simplification du parcours de l'utilisateur. La Mairie a revu à la baisse ses ambitions pour ce projet qui sera au final plus humble mais avec les mêmes intentions. L'entrée sera déplacée vers le péristyle pour accéder directement depuis la place. Les banques d'accueil seront également déplacées afin d'améliorer les conditions de travail des agents en front office (confort thermique en particulier) ainsi que l'accueil des citoyens. Une armoire d'archive sera mise en conformité. Également, l'accueil du kiosque culture persistera dans sa disposition directement dans le hall. Quelques modifications dans la Salle du Conseil (confort banquettes, traitement de l'air, visio) seront également réalisées.

Projet immobilier Beutre-Ventura:

Ce projet est passé en CMAP (Commission Métropolitaine d'Avant Projet), en présence du syndicat de quartier 3M. Il n'y a pas encore d'accord définitif avec le promoteur. Lorsque cela sera le cas, il y aura une consultation des riverains qui sera réalisée.

Daniel DOMENGE précise que, par nos questions, nous ne remettons pas en cause la réalisation de ces différents projets mais constatons qu'avec de la volonté, ils avancent beaucoup plus rapidement que le projet d'évolution de la Maison de Quartier Monbalon discuté depuis plusieurs années maintenant ; et auquel on répond uniquement par des promesses sans émergences concrètes.

ENVIRONNEMENT

Question 2: Gestion des déchets - Décisions de la ville de Pessac consécutivement aux nouvelles consignes de tri depuis le 01.01.2024? Conséquences pour les pessacais?

Réponse:

Ces questions (gestion des bio-déchets) sont du ressort de la Métropole de Bordeaux et pas de la Ville de Pessac.

La Métropole a déployé une phase d'expérimentation, mais qui n'est pas présente sur Pessac. L'idée finale serait de proposer des points d'apport volontaire en intra-rocade et de distribuer des composteurs individuels et collectifs en extra-rocade.

Question 3: Collecte de déchets verts - Refus de collecte si le poids du bac excède 70kgs (100kgs en 2018). Qui établit le poids? Comment sont attribués les collecteurs et pour quels usagers?

Réponse:

La Mairie confirme qu'il n'y a pas de pesée réalisée donc pas de limitation en poids. Les bacs sont en revanche refusés s'ils présentent des troncs ou des bio-déchets. Il n'y a aucune remise en question de ce service de ramassage qui fonctionne très bien à Pessac.

Question 4: Propreté et détérioration des trottoirs - Quel plan pour la ville de Pessac?

Réponse:

La Mairie de Pessac organise une récurrence de passage pour le nettoyage des caniveaux au moins une fois par an dans toutes les rues.

Il est rappelé que le riverain se doit d'entretenir son trottoir et son caniveau,

Un Plan de Marchabilité (accès PMR, poussettes,...) permet d'identifier et prioriser les zones nécessitant la réalisation de travaux. Néanmoins, les zones critiques peuvent être signalées au maire de proximité. D'ailleurs, sur demande de citoyens, deux trottoirs de notre quartier sont actuellement en cours de réfection.

Il est rappelé l'existence du Service Espace Public qui permet de centraliser toutes les demandes afin que le service concerné soit contacté pour intervenir (mettre en copie l' élu de quartier).

Le Président DOMENGE rappelle la nécessité de travailler ensemble avec la Ville pour identifier et inventorier les trottoirs qui doivent faire l'objet d'une intervention, que ce soit par le riverain (rappel à la règle et suivi de l'entretien) ou par la collectivité (planification et réalisation des travaux).

Question 5: Piste cyclable du Bourgaillh - Quelle efficacité de la porosité du revêtement béton posé sur un film plastique?

Réponse:

Cette piste cyclable n'avait pas de vocation à être perméable, il s'agit d'une structure de voirie habituelle (avec geotextile) mais intégrant, pour la première fois, un béton recyclé.

Environ 1000 arbres vont être plantés sur les abords.
L'inauguration aura lieu au printemps.

SECURITE

Question 6: Piste cyclable du Bourgailh - Quels sont les dispositions prises pour assurer la sécurité des usagers?

- Sécurisation de chaque extrémité pour éviter l'intrusion des véhicules à moteur - Comment?
- Sécurisation du croisement avec la piste existante - Comment?
- Surveillance et rappel au respect des règles - Panneaux informateurs....
- Balisage lumineux de la piste - Prévu ou non?

Réponse:

Le Président des 3M Bourgailh rappelle la nécessité d'installer des protections à chaque entrée pour éviter l'intrusion de véhicules à moteur.

A titre expérimental, des plots seront installés aux extrémités pour éviter l'entrée des véhicules à moteur. Dans le cas où cela se produirait, la police municipale peut être contactée et il est suggéré de rappeler le numéro d'appel sur des panneaux d'information jalonnant la piste.

Afin que les cyclistes ralentissent, un marquage au sol est prévu sur la placette (intersection entre piste principale actuelle et nouvelle piste). Une observation de cette gestion par le respect de l'ensemble des usagers sera réalisée. Si un manque de sécurité était avéré, d'autres solutions pourraient être mises en œuvre.

Aussi, des balises lumineuses seront positionnées de chaque côté de la piste (solaire en-dehors des bois ou réfléchissante).

Question 7 : Réparation du pont sur le Peugeot (entrée du bassin d'étalement)- Défauts signalés - rien n'est fait, pourquoi?

Réponse:

Les travaux ont été réalisés hier, (Note : après vérification cela n'était pas le cas cf. échange avec les élus du 31/01/2024)

Question 8: Abords de l'école Dorgelès. Que faire pour ralentir la circulation rue des Platanes, à proximité des écoles?

Réponse:

Une réflexion sera réalisée avec la communauté éducative dans un programme global d'éco-mobilité entre Dorgelès/Haut-Livrac. L'objectif est de sécuriser les cheminements.

Un point spécifique sera réalisé sur ce carrefour car la signalisation au sol est quasi-invisible et va être refaite dans un premier temps.

Autres questions diverses:

- Projet " Agir pour mon quartier": bilan à mi-parcours

Réponse:

La Mairie est satisfaite même si les élus indiquent que l'on peut toujours améliorer ce type de démarche. En effet, c'est la première fois que la parole est donnée à autant de personnes. Il y a eu une belle participation avec de beaux projets qui se poursuivent. En particulier, il est remarqué que les personnes impliquées sont celles qui d'habitude ne participent pas.

Comme il n'y a qu'une seule animatrice pour tous les secteurs, seul un secteur a fini son parcours (jusqu'au vote des participants) et les trois autres secteurs ont commencé les ateliers.

Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue afin d'améliorer le dispositif. En tous cas, il n'y a pas

de démobilisation générale autour de ce projet collectif.

- Ballotins de chocolats offerts aux anciens - Pourquoi un chocolatier de l'Isère?

Réponse:

Il s'agit d'un marché public pour lequel aucun critère de préférence géographique ne peut être utilisé.

Les bénéficiaires de ces ballotins précisent que les chocolats étaient très bons.

- Prolifération des sangliers :

Réponse:

La Mairie se dit parfois démunie car c'est la Préfecture qui fait les arrêtés de battue (aussi bien en espace public que privé) et que la collectivité locale n'est informée qu'au dernier moment

La Mairie souhaiterait qu'un dialogue soit établi entre les instances à ce sujet.

- Arrachages et plantations à proximité du Bassin d'étalement / projet de travaux dans le Bassin :

Réponse:

Des plantations ont été réalisées après une campagne d'arrachage d'espèces invasives. Des panneaux sont disposés pour apporter cette information.

Quant au projet du canal du Peugue, il s'agirait d'améliorer l'écoulement hydrique tout en préservant la biodiversité. Néanmoins, le projet a été présenté en 2016-2017 mais pas été retenu jusqu'à présent.

- Sens interdit "chemin de la Princesse - déchetterie", cela oblige les voitures des Pessacais à faire un grand détour pour s'y rendre :

Réponse:

Ce sens interdit a été positionné pour répondre aux problématiques de mobilités de Magonty (quartier souvent traversé) : une expérimentation est en cours sur un système de sens interdits croisés. Comme la zone est à cheval entre les communes de Pessac et Mérignac, il y a eu plusieurs changements de sens de circulation mais les choses sont maintenant stables et ne devraient pas changer.

Un comptage global dans le secteur sera réalisé afin d'avoir une idée précise de l'impact du projet expérimental. Une décision commune entre les deux Mairies (Pessac-Mérignac) devra ensuite avoir lieu.

- 2 maisons au bout de l'Avenue de Madran : une maison semble dangereuse, qu'en est-il ?

Réponse:

Un projet immobilier de plus de 10 logements est déjà passé en CMAP le mois dernier. Une réunion de consultation aura lieu prochainement. Les permis de démolition ont été délivrés.

ECHANGES AVEC LES ELUS du 31/01/2023:

Sont présents :

Franck RAYNAL Maire de Pessac. Conseiller métropolitain.

Pascale PAVONE 1ère adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines.

Dominique MOUSSOURS-EYROLLES Adjoint au maire, Maire de Secteur 3.

Catherine DAUNY Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative et à la concertation citoyenne

Stéphane MARI Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics. Conseiller métropolitain.

Daniel DOMENGE accueille les élus.

Prise de parole du Maire :

Le Maire prend la parole pour excuser son absence à l'AG et présente ses vœux 2024.

Prise de parole de Daniel DOMENGE

Nous avons besoin d'informations sur des incohérences notées sur la commune de Pessac

- Végétalisation place V République (suppression des îlots de chaleur) alors qu'en refaisant l'avenue de Beutre, un trottoir précédemment en grave est bitumé
- Travaux du Hall de l'Hôtel de Ville pour lesquels on constate une volonté, une prise de décision, le dégagement d'un budget et une exécution. Approche incomparable avec celle de notre projet de travaux sur la salle Monbalon qui traîne depuis des années
- L'acceptation d'un budget supplémentaire pour la dépollution des sols dans le cadre du projet de la Piscine Cazalet

Quelle est la volonté réelle de la Mairie concernant les travaux de Monbalon ? Suite aux travaux (inaugurés en 2016), le Maire s'était engagé à réaliser la suite sur son deuxième mandat. Ce projet était noté dans sa profession de foi des dernières élections municipales. Où en sommes-nous ?

Nous avons fait une proposition de plans cotés (depuis mars 2021) et n'avons reçu en retour aucune proposition de la ville de Pessac.

Sur les extérieurs, aucune solution n'a été apportée pour pallier les inconvénients des sols détremés l'hiver sur la zone du marché ni le défaut de point de branchement électrique externe.

Une réunion s'est tenue le 5 octobre 2023 (à l'initiative du maire) : le retour a été que cela avançait mais lors de notre AG, nous apprenons que le projet est en cours de chiffrage alors que nous attendions une planification des travaux !

Jusqu'à ce jour, aucune concertation collective n'a eu lieu malgré notre demande. Cette consultation réunissant utilisateurs, élus et techniciens en charge des études permettrait de faire émerger un consensus autour d'un projet répondant aux besoins d'entretien, de rénovation et de restructuration.

D'autre part, au sujet des fours pour lesquels un rapport du service de sécurité a déclaré une non-conformité, il semblerait que d'autres lieux similaires n'aient pas les mêmes contraintes. Le courrier que la Direction de la Vie Associative devait adresser à l'Association depuis Novembre 2023 n'a d'ailleurs jamais été reçu. La solution des locaux de PULS'ART ne semble pas être la bonne réponse pour des raisons de créneaux indisponibles.

Quelle est la volonté et le projet global sur la zone Monbalon ?

Réponse:

Concernant l'artificialisation du trottoir, l'objectif est de ne pas imperméabiliser mais parfois cela est nécessaire lorsqu'il y a beaucoup de passage. Le trottoir aurait dû être refait à l'identique et cela reste à vérifier.

Le projet de déminéralisation de la place de Pessac Centre s'élève à quelques centaines de milliers d'euros de coût (déminéralisation, modification de la fontaine en brumisateur) ce qui est sans commune mesure avec les 10 M€ dépensé il y a 15 ans. Aussi, des frais liés aux fouilles ont dû avoir lieu alors que cela aurait dû être porté par le précédent chantier (la loi à ce sujet était déjà passée).

Le projet de Maison du Citoyen a été drastiquement réduit de 3M€ à 400 k€ en particulier pour viser la sécurisation des locaux ce qui sera à termes moins onéreux que le positionnement de 2 policiers en permanence en limitant le budget de fonctionnement.

Concernant le surcoût pour le site de Cazalet : le site était jadis occupé par un atelier de mécanique auto et cela était connu, néanmoins la pollution s'avère de beaucoup plus grande envergure que ce que les sondages initiaux avaient laissés entendre. Ces frais ne sont donc pas lié au chantier de la piscine, ces travaux de dépollution auraient dû être faits pour n'importe quel projet réalisé sur ce site.

La nappe phréatique n'a pas besoin d'être dépolluée (néanmoins, un signalement a été fait à l'ARS car la pollution a pu migrer). Monsieur le Maire précise qu'il est de sa responsabilité de réparer la situation pour la pérennité du site et de sa biodiversité. Il précise que l'artificialisation était déjà présente et qu'il y a beaucoup plus de plantation prévue au projet. D'autre part, c'est un projet vertueux dans sa globalité et permettra un accès tout public (là où la piscine Caneton ne s'adresse qu'à l'apprentissage de la natation).

Concernant la Maison Monbalon, le Maire indique que tous les projets ne sont pas comparables et que tous les projets sont retardés car le plan d'investissement a été revu intégralement.

Il est demandé que le Syndicat de Quartier (avec l'appui de son Maire de Secteur) établisse clairement le besoin (qu'est-ce qu'on veut faire dans le bâtiment ?).

Le Maire reconnaît qu'il y a eu un changement intégral du service des travaux à la Mairie (intégrant de nouvelles compétences) et que la communication de la Mairie au Syndicat de Quartier a été mauvaise sur ce dossier.

Un audit a eu lieu sur la maison de quartier (état de l'existant) et sera partagé rapidement avec le Syndicat de Quartier.

Le Maire rappelle la priorité des salles municipales à l'activité associative.

Concernant les alentours de la salle Monbalon, la décision favorable a déjà été prise et l'exécution par Bordeaux Métropole aurait déjà dû avoir lieu, ou à minima planifiée. Le Maire s'engage à fournir ce planning d'ici la fin de la semaine.

Concernant les fours, de nombreux échanges ont lieu mais nous comprenons que le Maire ne prendra pas la responsabilité d'avoir ce type de fours en intérieur d'un bâtiment recevant du public dans une salle adjacente. Il s'agit d'une démarche prudente.

Il semblerait que dans le cas du four de PULS'ART, celui-ci soit en extérieur.

Prise de parole de la salle :

Il est parfois difficile de suivre les sujets soumis à la Mairie. L'exemple est pris du pont en bois autour du Bassin de Rétention au-dessus du Peugeot qui n'est toujours pas remis en état et devient dangereux. Il a provoqué un accident la semaine précédente.

Réponse:

Le volume d'interventions sur la commune est conséquent et les élus ne peuvent pas être au courant de tous les chantiers à réaliser. Ce qui importe c'est la sécurité avant l'accident. Ce n'est pas acceptable que le sujet n'ait pas été traité jusqu'à son terme alors que cela fait plusieurs mois qu'il a été identifié.

Le Maire rappelle le principe de fonctionnement : le service "accueil espaces publics" permet d'avoir une trace de toutes les saisines (les demandes sont saisies et suivies et les actions sont prises).

Prise de parole de la salle :

Il semblerait qu'il y ait un projet de construction de 3 maisons individuelles sur le terrain en face de la maternelle Roland Dorgeles et donnant sur le carrefour. Pourquoi est-ce que l'espace ne serait pas utilisé au profit de l'enfance ?

Réponse:

Le foncier n'appartient pas à la Mairie et il est important de s'interroger si la demande répond à un besoin. Aujourd'hui, il n'est pas à l'ordre du jour de faire une crèche en extra-rocade car il y a actuellement plus de places que de demandes (la pression est plutôt sur les quartiers intra-rocade). Le Maire sera vigilant sur la demande de division parcellaire pour éviter que les terrains soient trop petits.

Prise de parole de la salle :

Aéroport de Mérignac: Suppression du trafic de nuit ? Limitation du trafic global ? Suppression de la piste secondaire ? Mobilisation assez forte des élus sur l'axe de la piste principale (Eysines-Le Haillan). Quel est la position du Maire de Pessac sur une éventuelle mobilisation défendant la suppression de la piste secondaire ?

Réponse:

Eysines s'oppose à la fermeture de la piste secondaire (seul plan proposé par l'aéroport), l'État réfléchit à la situation car il n'y a pas de solution consensuelle (et donc pas de décision). Il est à noter que le maintien de la piste secondaire nécessitera pour l'aéroport un investissement de 20 M€ pour remettre à niveau cette piste secondaire. L'aéroport préférerait rallonger sa piste principale afin d'accueillir plus de trafic.

La Mairie de Pessac peut maintenir la pression mais sans certitude d'obtenir gain de cause.

Les vols la nuit font l'objet d'un atelier spécifique car l'aéroport de Bordeaux fait partie des deux derniers aéroports le permettant sur le territoire français. Et c'est justement ce trafic nocturne qui empêche que les travaux nécessaires à la piste principale soient réalisés la nuit et rend utile la piste secondaire.

Le Maire est d'accord pour mettre en place une réunion publique avec les autres communes concernées en définissant un objet précis car il n'y a pas d'informations nouvelles depuis la dernière qui s'est tenue il y a environ 1 an. La mobilisation des élus des communes concernées est essentielle. Il reste à en définir la forme.

Le Président DOMENGE rappelle que le quartier 3M Bourgailh est directement concerné par ce dossier car il se trouve sous le couloir aérien de la piste secondaire. La mobilisation de sa population sera primordiale.

FIN DES ECHANGES